

Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : Approbation de la convention d'objectif et de financement pour le pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de la généralisation des Conventions territoriales globales, qui remplacent les anciens contrats enfance et jeunesse, les coordinations existantes financées par la Caf sont appelées à évoluer.

En complément de la Convention Territoriale Globale (CTG), la CAF propose une convention d'objectifs et de financement spécifique pour participer au financement des postes de « Chargés de coopération CTG », dans la continuité de l'aide qui était apportées jusque-là pour les postes de coordinateurs des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

La collectivité signataire s'engage donc à :

- Déployer les postes de coordination sur l'animation de la démarche Ctg ;
- Renforcer le contenu de la fonction en cohérence avec le référentiel d'emploi-cible de « chargé de coopération Ctg » ;
- Produire un bilan annuel et pluriannuel des activités réalisées.

Le soutien de la CAF est apporté pour 0.3 ETP du poste de chargé de coopération CTG.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité

- ✚ **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de financement pour le pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG, à conclure avec la CAF pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-83-23-DE

Accusé certifié exécutoire Le secrétaire de séance,

Réception par le préfet : 14/12/2023

Notification : 11/12/2023

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à La Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET

